



MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS

1, place du souvenir

19220 ST JULIEN AUX BOIS

Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97

St-julien.mairie@wanadoo.fr

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 28 Janvier 2022

Date de la convocation : 21 janvier 2022

Session ordinaire

**Présents : Mme Martine LAVERGNE, Maire ;
Mmes DUCATEL, Annick, , Mr COMBE Emmanuel , DELBOS Maryline , Adjoints,**

Mme DA FONSECA Isabelle , Mrs MASQUELIER Didier , GIRE Pierre ,

Absents :Mr Victor FOURTET ,Mme MOREAU Sophie ,Mr JALADIS Gaetan

**Procurations de vote : Mme MOREAU Sophie à Mme DA FONSECA Isabelle
Mr FOURTET Victor à Mr GIRE Pierre**

Secrétaire de séance : Jean -Yves ALIX

Mme le Maire ouvre la séance à 20H30

ORDRE DU JOUR

1/ COMPLEXE SPORTIF : DEMANDE DETR

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la présentation pour la réalisation d'un terrain multisport au groupe scolaire .Elle précise que ce projet est inscrit pour les aides départementales et informe qu'il y a la possibilité de solliciter Mme la Préfète pour une aide au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal , à l'unanimité des membres présents ,.

-confirme son accord pour la réalisation de ce projet

-sollicite de Mme la Préfète une aide au titre de la DETR

Montant prévisionnel de l'opération : 55 080 € HT soit 66 096 € TTC

Subvention Départementale 30% : 16 524 €

Subvention DETR 30% 16 524 €

Auto financement : 22 032 €

2/ TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE : DEMANDE DETR

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de solliciter Mme la Préfète pour une aide au titre de la DETR pour le financement du dossier de voirie 2022 concernant les voies communales suivantes : une partie de la VC n°12 du bourg , une partie de la VC n° 05 à Reyt , une partie de la VC n° 06 à Doulet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents , le Conseil Municipal :

-accepte de réaliser l'aménagement de ces voies communales.

-sollicite de Mme la Préfète une aide au titre de la DETR

- fixe le plan de financement comme suit :

Montant prévisionnel de l'opération : 129 310 € HT soit 155 172 € TTC

Subvention DETR 40% de 100000 € : 40 000 €

Autofinancement : 115 172 €

3/ MISE EN VALEUR DE LA ZONE HUMIDE : DEMANDE DE DETR

N'ayant pas assez de données pour la DETR 2023 , la délibération se prendra ultérieurement.

4/ FORET : TRAVAUX 2022 ET COUPE DE BOIS

Travaux 2022 :

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme des travaux en forêt communale pour 2022. Ce programme a été étudié par la commission agriculture forêt et conforme au document d'aménagement de la forêt.

--Travaux sylvicoles en entretien estimation : 4480€ HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal accepte de réaliser ce programme d'action pour 2022.

Coupes de bois 2022 :

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'ONF concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier .

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré , à l'unanimité des membres présents

*confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2022 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous :

Foret	Parcelle	Surface	Coupe	Type	Destination
commune de Saint Julien Aux Bois	1.A	10.80	E3	PL	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	2.A	2.30	E3	PL	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	3.A	4.30	E3	PL	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	4.A	2.85	E3	PL	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	5.A	5.00	E3	PL	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	6.A	8.12	E3	PL	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	21.A	13.00	E2	SP-DOU	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	33.B	1.50	A3	FLS	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	34.A	12.36	E3	PL DIV RSX	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	35.A	15.20	E3	PL DIV RSX	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	48.B	1.50	E2	PS	BSP
commune de Saint Julien Aux Bois	51.B	11.16	E2	PS-PL	UP

--choisit leur destination entre

*vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent.

- *donne mandat à l'ONF pour fixer en son nom les prix plancher des produits à vendre.
- *autorise Mme le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

5/AUTORISATION POUR CENTRALISER LES FICHIERS DE DONNEES CADASTRALES A XAINTRIE VAL DORDOGNE

La Communauté de Communes XAINTRIE VAL DORDOGNE dans le cadre de ses compétences utilise les données MAJIC et EDIGEO qui sont les données foncières et cartographiques de la DGFIP .Ces données sont fournies aux communes chaque année. Or la DGFIP, dans un souci de rationalisation et de cohérence ne fournira désormais qu'un seul fichier gratuit de données cadastrales (données et plans).

Afin de rationaliser la récolte et la transmission de ces données au sein de l'intercommunalité , XAINTRIE VAL DORDOGNE nous propose de leur permettre de centraliser ces données pour chaque commune membre et pour en assurer la transmission auprès de nous pour alimenter nos logiciels de gestion qui ont une fonction cadastre.

Après en avoir délibéré , à l'unanimité des membres le Conseil Municipal

--approuve l'engagement de la Communauté de Communes à centraliser les données cadastrales MAJIC et EDIGEO demandées au service des impôts fonciers et à les mettre à disposition des communes.

6/ CHOIX BUREAU DE CONTROLE POUR L'ACCESSIBILITE

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal tous les travaux d'accessibilité réalisés sur différents bâtiments ERP de la commune.

Afin de vérifier la conformité de tous ces travaux d'accessibilité , il est nécessaire de demander à un bureau de contrôle d'effectuer ce diagnostic.

--2 bureaux ont répondu à notre consultation.

**APAVE pour un montant de 480 € TTC

** SOCOTEC pour un montant de 1080€ TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents , le Conseil Municipal :

-accepte la réalisation de ces contrôles.

Choisit APAVE pour une prestation de 480 € TTC

Le Maire

Le Maire,
Martine LAVERGNE

